En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et des services adaptés à vos centres d'intérêts. J'accepte
En savoir plus et gérer ces paramètres.

Faits divers - Justice

Marseille : Carrefour mis en examen après un accident mortel

Lundi 12/09/2016 à 10H50 Marseille

Le 24 août 2013, Noumouke Sangare, 22 ans, l'employé d'une société de sécurité aixoise qui intervient en permanence chez Carrefour Bonneveine, veille au déchargement d'un camion de livraison quand...

Carrefour Bonneveine a été mis en examen après la mort d'un agent de sécurité de 22 ans, il y a trois ans.

PHOTO CYRIL SOLLIER

C'est une triste affaire qui n'a certes pas fait la une des journaux, mais qui n'est pas sans poser la question douloureuse de la sécurité au travail. Le 24 août 2013, Noumouke Sangare, 22 ans, l'employé d'une société de sécurité aixoise qui intervient en permanence chez Carrefour Bonneveine à Marseille, veille au déchargement d'un camion de livraison en provenance de Cavaillon, quand le véhicule recule dans l'enceinte de l'hypermarché et le coince entre la remorque du camion et le mur. Victime de polytraumatismes, l'agent de sécurité va succomber à ses blessures.

L'enquête va pointer une série de manquements aux règles de sécurité élémentaires. L'accident aurait eu pour cause majeure l'absence d'aménagement des lieux qui puisse garantir la circulation des piétons au sein de l'entreprise et l'inexistence de protocole de sécurité chez Carrefour. La société qui livrait en ignorait manifestement tout et aucun des agents ne portait de gilet fluorescent. L'agent de sécurité tué avait pourtant été embauché deux ans plus tôt.

Le juge d'instruction Valéry Müller a mis en examen la société Carrefour Bonneveine pour "homicide involontaire par personne morale dans le cadre du travail, réalisation d'opération de déchargement sans protocole de sécurité et violation manifeste d'une obligation de sécurité".

Pour Me Michael Zerbib, l'avocat de la famille, il convient de "faire toute la lumière sur le déroulement de cet accident tragique". Interrogé par le juge, Carrefour, assisté de Me Emmanuel Daoud, l'avocat de l'hypermarché, a évoqué un événement qui "a créé beaucoup d'émoi et de désarroi dans le magasin"."C'est quelque chose qui n'aurait jamais dû se produire, insistera le mis en cause. C'est l'agent de sécurité et le réceptionnaire qui guident le chauffeur. Cela a toujours fonctionné ainsi. Force est de constater que ce n'était pas suffisant". Le procès devrait être fixé prochainement.

Denis Trossero